

**AVIS AUX PORTEURS DU FCP « SALAMANDRE CREDIT COURT TERME »**

ISIN : FR0013473519 (part I)

Paris, le 05 aout 2020

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement « **SALAMANDRE CREDIT COURT TERME** » (le « **FCP** »).

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-dessous, le détail des changements intervenus.

**1. Les changements**

Nous vous informons qu'il a été décidé d'apporter le changement suivant au prospectus du FCP :

- Changement de dénomination : le FCP devient AURIS SHORT DURATION

Ce changement prendra effet le 17 aout 2020.

Ces changements n'entraîneront ni frais spécifiques, ni modification de la stratégie ou encore du profil rendement/risque du FCP. Par ailleurs, les frais de fonctionnement et de gestion du FCP restent inchangés.

**2. Les modifications entraînées par l'opération**

- Le profil de risque
  - Modification du profil rendement/risque : **NON**
  - Augmentation du profil rendement/risque : **NON**
- Les frais
  - Augmentation des frais : **NON**

**3. Les éléments à ne pas oublier**

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) relatif à votre FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION. Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

  
Sébastien GRASSET  
Directeur Général Adjoint